

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 56 (1911)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Le règlement d'exercice pour l'infanterie suisse  
**Autor:** Feyler, F.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-339246>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 12.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le Règlement d'exercice pour l'infanterie suisse.

### La Brigade.

Il serait difficile de consacrer à la brigade moins de prescriptions que n'en contient le règlement suisse. Il ne mentionne même pas, comme presque tous les règlements étrangers, et comme celui de 1890 qu'il a remplacé, que la brigade peut former ses régiments *accolés*, c'est-à-dire l'un à côté de l'autre, ou *en ligne*, c'est-à-dire l'un derrière l'autre. Il se borne à constater que la brigade est une force de deux à trois régiments que l'on désigne par leurs numéros, ou par la place qu'ils occupent, ou par le nom de leur commandant (214), et que les principes qui déterminent le rassemblement et le combat du régiment valent pour la brigade.

A noter que celle-ci est presque exclusivement formée, en Suisse, de deux régiments. Il en est ainsi dans l'organisation actuelle, et l'organisation projetée n'y change à peu près rien. C'est donc essentiellement en se basant sur la brigade à deux régiments qu'il faut étudier l'application du règlement d'exercice.

Les motifs qui ont engagé le règlement à ne pas imposer au régiment une formation de rassemblement symétrique, réglementaire, et à n'y voir, en quelque sorte, qu'un rendez-vous des bataillons, s'imposent plus encore à la brigade. Pour elle aussi, étant donné l'espace qui lui est nécessaire, le rassemblement est essentiellement un rendez-vous des régiments, les chefs de ceux-ci réglant, comme on l'a vu, chacun pour soi le groupement de leurs bataillons. Tout ce que le commandant de brigade devra déterminer est s'il veut avoir ses régiments l'un à côté de l'autre *accolés*, ou l'un derrière l'autre *en ligne*. Si le rassemblement n'a pas d'autre but que la réunion de la brigade, sans considérations tactiques, l'espace disponible lui dictera son choix. Si des considérations tactiques existent — combat projeté, marche à poursuivre en une ou en deux colonnes, etc., — elles constituent le facteur prédominant. Il faut mettre alors en balance

les avantages et les inconvénients des deux alternatives et choisir.

Les avantages de la formation par régiments accolés sont les suivants :

Chaque régiment a un secteur déterminé du front, dans lequel son chef exerce le commandement, réglant seul l'action des diverses lignes, ligne de combat et ligne des réserves.

Chaque régiment combattant sur une partie seulement du front de combat de la brigade — théoriquement la moitié — la surveillance du combat est plus facile pour chacun des régimentiers. Il en résultera, généralement, une plus grande activité et une plus grande fermeté de direction.

Evitant, sur le front, le mélange de troupes de régiments différents, les unités conserveront plus de cohésion et on s'épargnera des malentendus dans la répartition des secteurs de commandement.

Les inconvénients de la formation par régiments accolés sont surtout les suivants :

Moins d'unité de vue et d'action dans la ligne de combat.

Influence très tôt perdue du commandant de brigade sur la suite du combat.

Les avantages de la formation en lignes sont :

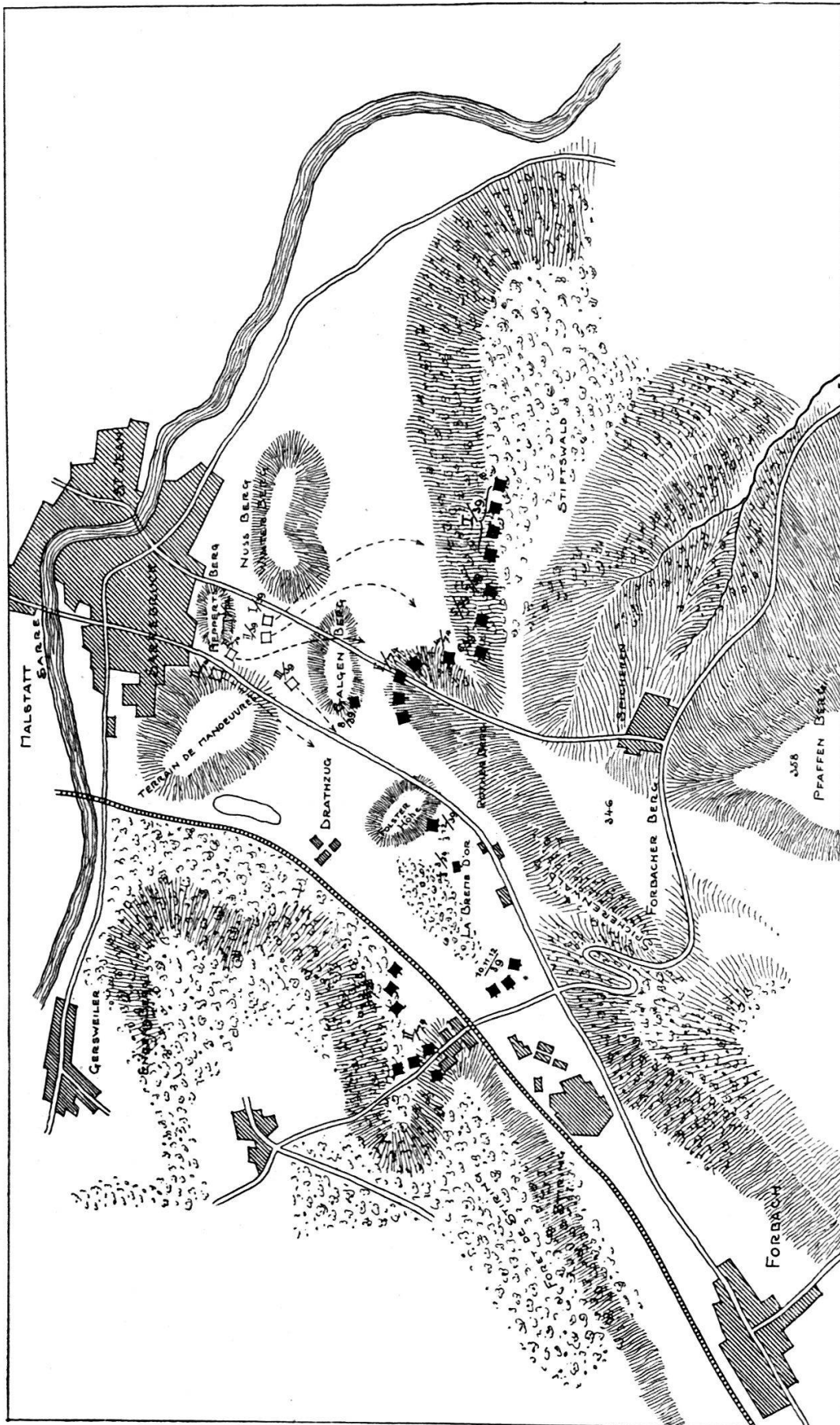
Tout d'abord, de favoriser l'unité de direction du combat, au moins au début de celui-ci : les missions sont nettement réparties entre les chefs de régiments ; l'un surveille le combat, l'autre commande la réserve.

On tient un corps de troupe complet à l'abri des émotions de la lutte pendant un temps plus ou moins long ; quand le second régiment interviendra, ce sera avec un moral intact.

Le commandant de brigade conserve plus longtemps les moyens de diriger le combat.

Quant aux inconvénients, le premier sera d'étendre beaucoup, dans certains cas, le front de combat sur lequel le chef de la première ligne doit exercer sa surveillance. Un second sera de prêter au mélange des troupes des deux régiments, d'où risque de conflits de commandement.

Un exemple volontiers cité de ce double inconvénient est offert par le déploiement de la brigade de François à l'attaque du Rother-Berg, à Spicheren-Forbach. Cette brigade appartenait



La brigade de François à Spieleren.

à la 14<sup>e</sup> division du général de Kameke et était composée des 39<sup>e</sup> et 74<sup>e</sup> régiments, colonels d'Eskens et de Pannwitz.

Le 2<sup>e</sup> corps français du général Frossard occupait les hauteurs de la rive gauche de la Sarre, entre Spicheren et Forbach. Trompé par des rapports erronés, le général de Kameke, convaincu qu'il n'avait à faire qu'à l'arrière-garde d'un corps en retraite et qui embarquait ses troupes à Forbach, poussa sa division sur Sarrebruck. La brigade de François, 27<sup>e</sup>, marchait la première dans la colonne, le 39<sup>e</sup> régiment formant l'avant-garde, le 74<sup>e</sup> la tête du gros.

L'avant-garde passa la Sarre sur le pont de St-Jean. Au moment où le bataillon de tête, III du 39<sup>e</sup>, déboucha sur la Place d'armes, de l'artillerie française se démasqua sur le Rother-Berg.

Le général de François ordonne le déploiement de l'avant-garde; le bataillon III/39 est dirigé sans retard sur la Folster Höhe; les deux autres prennent direction sur le Giffert Wald, à occident de l'éperon du Rother-Berg.

Le 74<sup>e</sup> régiment se forme derrière le 39<sup>e</sup>, après avoir franchi la Sarre sur le pont du chemin de fer entre Malstatt et Burbach. Son bataillon de tête, II/74, est poussé en appui du III/39; les deux suivants, I et F/74 (fusiliers), sont maintenus momentanément en réserve près de la Place d'armes.

Le général de Kameke ordonne au commandant de brigade de chasser l'occupant du Rother-Berg. Le général de François décide que les bataillons III/39 et II/74 attaqueront le flanc gauche de la position, les bataillons I et II/39 la droite, ces derniers sous les ordres du colonel d'Eskens. La réserve, bat. I/74 et F/74, est commandée par le colonel de Pannwitz. Quand les deux attaques enveloppantes auront progressé, cette réserve se joindra à l'opération en attaquant de front.

Au moment où elle se prépare à donner, avis arrive au général de François que ses deux bataillons de droite se sont heurtés à un adversaire dans la direction de Stiring et ont été refoulés. Trois compagnies du I/74 partent à la rescousse, et le colonel de Pannwitz reçoit le commandement de l'aile droite. Le solde de la réserve de brigade, 4<sup>e</sup> compagnie du I/74 et bat. F/74 marchent vers le Rother-Berg.

Quand la brigade sera entièrement déployée, sa ligne de combat sera composée, de la droite à la gauche, des unités suivantes : aile droite, commandant, le chef du 74<sup>e</sup> régiment; troupes :

bat. I/74, II/74 moins une compagnie, III/39; aile gauche, commandant le chef du 39<sup>e</sup> régiment; troupes: bat. F/74, 4<sup>e</sup> comp. du I/74, bat. I/39 et II/39 (Voir le détail sur le croquis. La 8<sup>e</sup> comp. du 39<sup>e</sup> retenue par une mission spéciale, est arrivée après le combat). Les régiments sont mélangés; leurs chefs commandent l'un et l'autre des unités qui ne leur appartiennent pas.

Admettons qu'au début du combat une action moins précipitée eut laissé au général de François le temps de la réflexion. On peut supposer qu'il eût été porté à accoler ses régiments, cela par deux motifs: le but qu'il se proposait, double enveloppement de l'éperon du Rother-Berg, et la marche d'approche de sa brigade, le 39<sup>e</sup> régiment ayant franchi la rivière par le pont de gauche, le 74<sup>e</sup> par le pont de droite. Dans cette hypothèse d'un combat par régiments accolés au lieu des régiments en ligne, les mêmes mouvements que ceux ordonnés auraient reçu l'exécution suivante:

1. Premier fractionnement: à droite, 1 bataillon du 74<sup>e</sup>, à gauche, 2 bataillons du 39<sup>e</sup>.

2. Premier renforcement de l'aile droite: 1 second bataillon du 74<sup>e</sup>.

3. Second renforcement de l'aile droite: le 3<sup>e</sup> bataillon du 74<sup>e</sup> moins une compagnie.

4. Entrée en ligne de la réserve, prolongeant l'aile gauche à droite: 3<sup>e</sup> bataillon du 39<sup>e</sup>; dernière compagnie du 74<sup>e</sup>.

Dès le début les deux commandants de régiment commandent une des ailes composée exclusivement d'unités de leur régiment, et les renforts tirés de la réserve et mis par le brigadier à leur disposition sont aussi, à une compagnie près, formés de troupes leur appartenant<sup>1</sup>.

Si typique que paraisse cet exemple, il ne doit pas conduire au schéma de la formation par régiments accolés. Tout d'abord, le cas peut se présenter où, dès le début d'une action, le commandant de brigade médite de porter sa réserve sur un autre

<sup>1</sup> Dans ce résumé très succinct du combat de la brigade de François, nous avons pour justifier la forme donnée au combat, admis les intentions du général de brigade selon la version de l'ouvrage de l'Etat-major prussien (Vol. I, p. 303 de la traduction française). Dans son *Spicheren* (Berger, Levrault & Cie), pages 99 et suiv., le lieutenant-colonel Maistre conteste la réalité de ces intentions. Sa version — qui nous paraît discutable — ne change rien cependant aux enseignements à tirer du déploiement de la brigade quant à l'opportunité de la formation employée.

front de combat que sa première ligne. Dans ce cas, il aura avantage à adopter la formation par régiments en lignes, parce qu'ici c'est elle qui assurera le mieux le maintien des liens tactiques.

Voici un exemple de cette hypothèse empruntée à un cours tactique d'officiers de la 1<sup>re</sup> division (Carte Dufour 1 : 100,000, f. XI et XVI).

« Un corps bleu venant de la contrée au sud d'Echallens attaque un corps rouge qui occupe les hauteurs d'Aclens-Cossonay.

Le commandant du corps bleu envoie une brigade par Bussigny-Bremblens avec mission d'attaquer le flanc droit de l'adversaire.

Au moment où la tête de la brigade va atteindre Bremblens, le brigadier apprend que des troupes rouges sont en marche de Vullierens sur Colombier ».

Dans cette situation, la brigade est exposée à être prise elle-même sur son flanc gauche si elle opère sa conversion au nord pour attaquer Aclens.

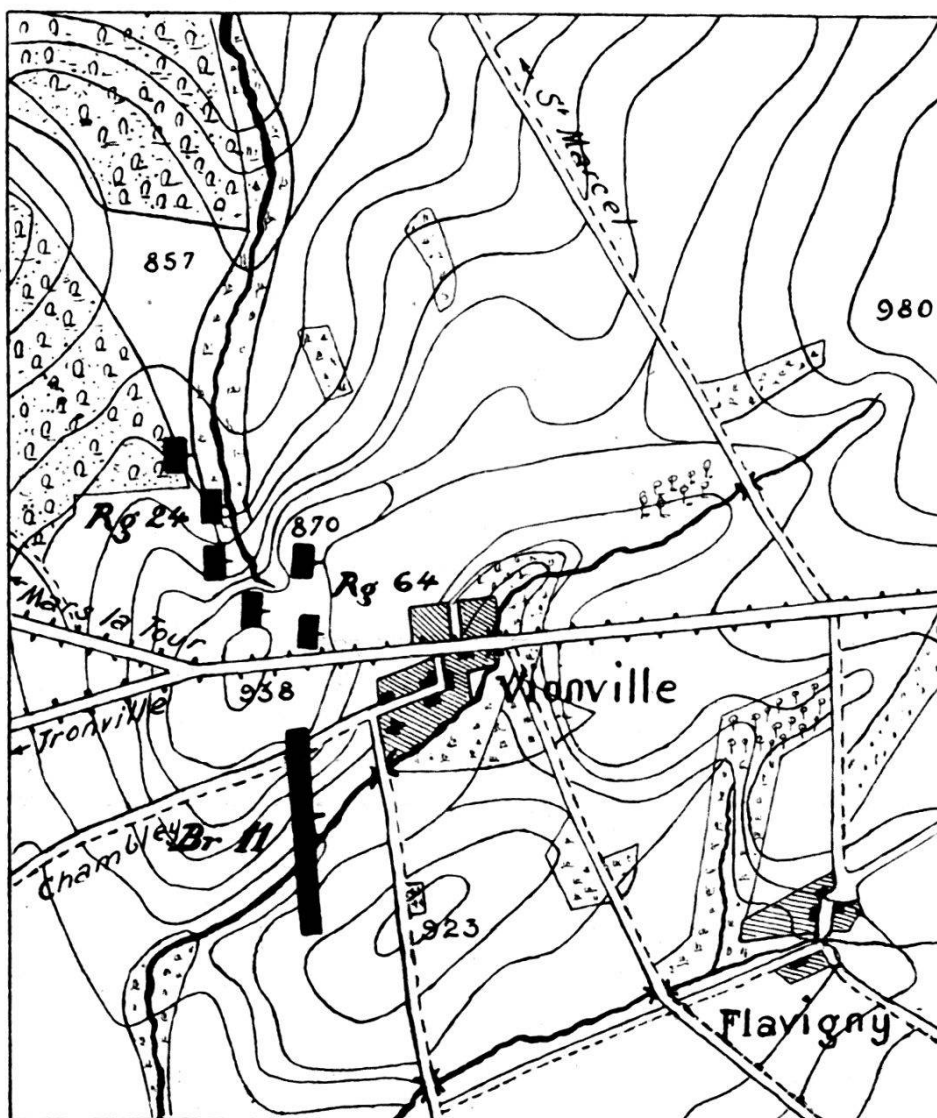
Nous admettons que le brigadier n'en reste pas moins fidèle à sa mission. Il se dit, d'une part, que si son opération oblige la ligne principale ennemie à battre en retraite, le détachement accessoire qui vient de Vullierens suivra le sort du principal et devra se replier lui aussi. Il se dit, d'autre part, que ce détachement dont il ne connaît pas l'effectif peut n'être pas si fort qu'il ne puisse au moins le contenir avec partie de ses bataillons, fût-ce un régiment s'il le faut, et que le reste même réduit à l'autre régiment, suffira, si l'action est énergique, à l'accomplissement de sa mission.

Il formera donc sa brigade par régiments en ligne. La première ligne attaquera l'ennemi d'Aclens; le régiment de seconde ligne sera maintenu en réserve débordant à gauche jusqu'à plus ample information sur le détachement de Vullierens-Colombier. De cette façon, cette seconde ligne restera à même ou de marcher sur le dit détachement, ou de se joindre, en tout ou partie, à l'opération sur Aclens. En outre, s'il y a deux combats sur deux points différents, l'un vers Aclens, front au Nord, l'autre face à Colombier, front à l'Ouest, chacun de ces combats peut être dirigé par un des chefs de régiment ayant ses propres troupes à son commandement.

Il est clair que, dans ce cas, la formation par régiments acco-

lés n'offrirait par les mêmes ressources ni la même fermeté des articulations.

Le début des opérations de la brigade de Bismarck, 12<sup>e</sup> d'infanterie, le 16 août 1870, devant Vionville, répond à une situa-



La brigade de Bismarck devant Vionville.

tion de ce genre. Cette brigade formait avec la 11<sup>e</sup>, général de Rothmaler, la 6<sup>e</sup> division que commandait le lieutenant-général de Buddenbrock,

Ce dernier a décidé un mouvement d'ensemble contre Vionville. La division attaquera par brigades accolées, 11<sup>e</sup> à droite, de front et par le sud, 12<sup>e</sup> à gauche, par le nord.

Le général de Bismarck forme sa brigade sur deux lignes : 64<sup>e</sup> régiment première ligne, pour l'attaque de la lisière nord du village ; 24<sup>e</sup> régiment deuxième ligne, disposé de façon soit à

se joindre au combat de la première ligne, soit à la couvrir contre des menaces venant du nord.

En fait, les deux régiments eurent chacun leur combat à mener : le 64<sup>e</sup> un combat offensif sur Vionville, le 24<sup>e</sup> un combat défensif en avant de la lisière est du bois de Tronville. L'événement confirma l'excellence du fractionnement du général de Bismarck.

Parfois, les circonstances contraindront le commandant de brigade à employer les formations en lignes malgré la préférence qu'il aurait accordée à l'autre. Ce sera souvent le cas dans les combats de rencontre, si les adversaires, en colonne de marche, se trouvent tout à coup en présence trop rapprochée pour laisser le champ libre à une autre manœuvre qu'au déploiement rapide sur la tête de la colonne. Dans cette hypothèse, la brigade encadrée dans les autres colonnes de la division ou du corps d'armée ne pourra engager le combat autrement qu'avec ses deux régiments l'un derrière l'autre.

En revanche, si la rencontre n'est pas imprévue, le commandant de brigade aura la ressource de diriger son régiment de tête dans une direction latérale, celui de queue suivant la ligne droite et gagnant ainsi le terrain à la gauche ou à la droite du précédent (à la gauche, si le régiment de tête a obliqué à droite, à la droite, dans l'alternative inverse). Le brigadier obtiendra par là le double avantage de ses régiments accolés et d'un déploiement plus rapide, plus simultané, des éléments de la brigade. C'est l'application du § 269 du règlement qui déclare avantageux, lorsqu'on est protégé contre toute intervention ennemie, de faire changer de direction à la tête de colonne et de gagner assez de terrain latéralement pour pouvoir déployer de l'extérieur à l'intérieur.

Il est très important, dans le combat par régiments accolés, que les chefs de régiment restent en liaison étroite entre eux. Ils ne doivent pas attendre d'être renseignés par leur chef commun de ce qui se passe chez chacun d'eux ; ils doivent se renseigner directement et réciproquement ; c'est une condition de l'unité de combat de la brigade. Et non seulement ils doivent organiser ce service de renseignements direct entre camarades de brigade, mais avec les colonnes d'autres brigades au côté desquelles le dispositif de combat de la division peut les placer.

Il est non moins important qu'ils renseignent continuellement

leur chef, car ce sera souvent par leurs indications plus peut-être que par ses propres moyens d'information qu'il sera conduit à employer sa réserve opportunément. Un terrain comme le nôtre ne permettra qu'exceptionnellement au commandant de brigade de se rendre compte personnellement et directement des péripéties du combat de son unité. L'étendue de son front et les exigences de l'échelonnement en profondeur de ses réserves le priveront du coup d'œil d'ensemble. Le service des rapports doit y suppléer. Les commandants de régiment renseigneront leur chef comme ils désirent être renseignés par leurs commandants de bataillon.

Le commandant de brigade leur facilitera d'ailleurs cette tâche en s'établissant en un point où il puisse être facilement trouvé. Ici encore, le principe est le même pour cet officier que pour les chefs de régiment; il doit être à proximité de la source de renseignements que sont pour lui ses sous-ordres et à proximité de ses réserves. Il n'a pas d'autres moyens d'imprimer le caractère d'unité au combat de sa brigade. Comme il n'en peut observer de ses yeux qu'une partie, il est important qu'il ne laisse pas détourner son attention de ce qu'il ne voit pas par ce qu'il voit. Le secteur de front qu'il discerne n'est pas nécessairement celui où se passent les événements les plus importants.

En résumé, les principes sont les mêmes pour le commandement de la brigade que pour le commandement du régiment, mais le chef de brigade éprouve plus de difficulté que le chef de régiment à se rendre compte personnellement des péripéties de son combat. Malgré cette différence, le saut est moins brusque du commandement du régiment à celui de la brigade que du commandement du bataillon à celui du régiment.

Il faut cependant relever une différence essentielle entre le commandement de la brigade et celui des unités inférieures : la brigade n'est composée, le plus ordinairement, que de deux unités, ce qui oblige le chef, dans tous les cas où il ne répartit pas son corps de troupes en deux moitiés égales entre la ligne de combat et la réserve, à prélever sur ses sous-ordres, pour constituer cette dernière, une partie des troupes qui leur appartiennent. Ce prélèvement sera généralement d'un bataillon sur l'un des régiments ou deux bataillons pris à chacun d'eux, ce qui enlève aux régimentiers le bénéfice de leur unité ternaire. A

leur tour, ils doivent prélever des troupes sur leurs sous-ordres, s'ils veulent se constituer une réserve.

### Les règlements étrangers.

Dans la plupart des règlements étrangers, les prescriptions relatives à la brigade sont traitées avec sobriété. Toutefois, les règlements espagnol, italien, japonais et russe ont des dispositions réglant « l'école de brigade ». Le règlement japonais, par exemple, expose que l'école de brigade a pour objet d'exercer les troupes à prendre les différentes formations de combat répondant aux exigences du moment, en partant de la formation de rassemblement ou de la colonne de route. Le règlement italien admet même des commandements du commandant de la brigade, qui sont répétés par les commandants de régiment. En Espagne, les sections de mitrailleuses sont attribuées à la brigade. Dans les formations de celle-ci, ces sections sont placées à 20 pas derrière la subdivision de queue.

Les autres règlements se bornent, plus ou moins, comme en Suisse, à renvoyer aux prescriptions relatives au régiment.

« La répartition des différents rôles entre les unités inférieures est la base du combat du régiment et de la brigade, » dit le règlement allemand.

« Plus les effectifs sont grands, plus il faut éviter de mélanger les unités. Le mélange de fractions de régiments différents est particulièrement préjudiciable. Il est donc recommandé d'accoler les régiments le plus souvent possible. Le mode d'action de la brigade à effectif de guerre pourra être sérieusement influencé par le temps nécessaire à son déploiement. » (R. A. 472 et 473).

« La brigade combat d'après les mêmes principes que le régiment, » dit le règlement belge.

« Le commandant de la brigade surveille l'ensemble de l'action, s'attache à faire concourir tous les efforts vers le but commun et n'intervient personnellement que dans les circonstances graves. » (R. B. 440.)

« La brigade, dit le règlement français, est la plus grosse unité d'infanterie dont tous les éléments peuvent encore se trouver réunis et bien dans la main de leur chef pour combattre sur un même terrain. Le régiment et la brigade peuvent donc

très souvent, avec leurs seuls moyens, mener le combat dans tous ses développements et fournir des efforts de longue durée.

» Alors que le bataillon combat presque toujours droit devant lui, sur le même front, le régiment et la brigade ont le plus souvent la possibilité de manœuvrer.

» L'étendue des fronts sur lesquels peuvent s'engager le régiment et la brigade est limitée par la nécessité d'assurer d'une façon effective l'action du commandement et la liaison des efforts.»  
(R. F. 300.)

Colonel F. FEYLER.

